

RÈGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

- Vu la lettre du 24 décembre 1996 du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme, Président du Comité National pour le Fleurissement de la France et le règlement ci-joint.
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Éloy-les-Mines en date du 9 décembre 2002.

ARTICLE 1 Objet du concours

Le concours a pour objet de récompenser les actions menées par les particuliers en faveur de l'embellissement et fleurissement des maisons d'habitations, des commerces et établissements industriels, des exploitations agricoles, des hôtels, des restaurants, des gîtes, des chambres d'hôtes, etc.

ARTICLE 2 Inscriptions - Conditions

Ce concours communal est ouvert chaque printemps à tous les éloyiens. Peuvent être jugées toutes les réalisations florales à condition qu'elles soient de qualité et visibles du domaine public. Pour cela, il suffit de remplir de bulletin d'inscription ci-joint - que nous proposons au moment de l'ouverture du concours - et de le retourner en mairie.

ARTICLE 3 Déroulement du concours

Un jury composé d'élus et de personnes qualifiées rend visite à tous les participants au concours durant la saison estivale. Le choix se fait à ce moment-là uniquement, et non d'après les photographies.

ARTICLE 4 Critères de sélection - Modalité d'appréciation

Ce concours est fondé essentiellement sur :

- la qualité des décorations florales qui contribue à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie,
- la propreté des espaces extérieurs,
- l'état des clôtures,
- l'harmonie des couleurs,
- la présence d'un décor végétal,
- l'imagination dans la composition.

Toutes les décorations florales visibles de la voie publique sont prises en considération : parterres, murs végétaux, mosaïques, rocailles, prairies fleuries, bacs à fleurs, jardinières, suspensions, treillages, etc.

ARTICLE 5 Prix

Le prix substantiels sont attribués aux réalisateurs des décorations primées sous forme de bon(s) d'achat - à dépenser dans un commerce éloyien.

ARTICLE 6 Les catégories de concours

Peuvent participer au "Concours des maisons fleuries" les éloyiens et les éloyiens occupant des bâtiments aux caractéristiques suivantes :

- façades visibles de la rue,
- maisons d'habitation ou appartements comportant des balcons et terrasses dont les fenêtres et murs bénéficient d'une décoration florale visible de la voie publique,
- décors floraux installés sur la voie publique,
- maisons avec jardins visibles de la rue
- ensembles urbains (groupes d'immeubles, appartement dans un HLM, ou lotissement),
- hôtels-restaurants et petits commerces,
- exploitations agricoles,
- établissements commerciaux et industriels
- gîtes ruraux, chambres d'hôtes.

Le jury se réserve le droit de modifier les catégories en fonction des lieux fleuris.

ARTICLE 7 Déroulement du concours

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury. Aucune réclamation ne saurait être acceptée.

La participation au concours est entièrement gratuite. Les membres du jury local ne peuvent participer à ce concours.

 **SAINT-ELOY**
LES-MINES



CONCOURS 2023

MAISONS FLEURIES

Inscriptions jusqu'au 1er juillet 2023

BULLETIN DE PARTICIPATION CONCOURS MAISONS FLEURIS 2023

"FLEURISSONS SAINT-ÉLOY-LES-MINES"

À adresser ou à déposer à la Mairie de Saint-Éloy-les-Mines avant le 1er juillet 2023.

Nom :

Prénom :

Adresse :

63700 Saint-Éloy-les-Mines

Téléphone :

Mail :

souhaite participer au concours 2023

"Fleurissons Saint-Eloy-les-Mines"

Pour :

- Une façade
- Une ferme ou une résidence isolée
- Une maison individuelle en ville
- Un commerce
- Autre



SYSTÈME DE NOTATION

Les décorations de chaque participant seront jugées de la façon suivante :

CRITÈRES	Harmonie des couleurs
	Volume des massifs fleuris
	Type de végétaux utilisés
	Nombre de massifs ou de jardinières

Le 1^{er} prix est attribué au participant dont la note totale est la plus forte.

La participation au concours est entièrement gratuite.



**SOYONS NOMBREUX À FLEURIR
NOS JARDINS ET NOS MAISONS**